

Les trois pays ont convenu de mettre l'ALENA en application à compter du 1^{er} janvier 1994. Le premier ministre Mulroney ainsi que les présidents Salinas et Clinton ont d'ailleurs tous trois déclaré publiquement qu'ils ne désiraient pas la réouverture de l'ALENA. Pour ce qui est des ententes auxiliaires, les parties à l'ALENA se sont entendues concernant un grand nombre de domaines, mais il reste ces différends à régler. Nous sommes convaincus, néanmoins, que nous parviendrons à les résoudre au cours des semaines à venir.

En ce qui a trait à l'ALENA lui-même, vous, les Américains, faites l'expérience pour la première fois de la sorte de débat que nous, les Canadiens, avons connue il y a quatre ans lorsque nous avons mis en oeuvre l'ALE. Chez nous, les critiques de ce dernier ont alors prédit rien de moins qu'une catastrophe économique, caractérisée par les pressions à la baisse exercées sur les salaires et les avantages sociaux, l'élimination de notre culture, la perte de notre souveraineté sur nos ressources en eau, le relâchement inéluctable de nos normes de protection de l'environnement, la destruction de nos services sociaux, notamment de notre régime de soins de santé, et la disparition de pans entiers de notre industrie nationale.

Et qu'en est-il dans les faits?

Quatre ans plus tard, nous constatons que les exportations du Canada aux États-Unis ont augmenté de 19 p. 100 et que celles des États-Unis au Canada ont grimpé de 18 p. 100. Nos services sociaux restent intacts. Votre gouvernement étudie actuellement notre régime de soins de santé, et notre culture est vivante et se porte bien. Les normes en matière d'environnement se sont améliorées. Et je n'ai vu aucune demande des États-Unis qui, en vertu de l'ALE, ferait état du droit de ce pays d'importer un lac ou une rivière canadienne, même si des entrepreneurs canadiens se sont assurés outre-frontière d'importants débouchés pour leur eau embouteillée de haute qualité.

La leçon est évidente. Les opposants de l'ALENA, comme ceux qui, avant eux, ont critiqué l'ALE, se fondent sur une prémisse fautive : ils pensent que le fait de supprimer les obstacles qui protègent et isolent les marchés causera un tort inacceptable aux travailleurs, tandis que si ces entraves étaient maintenues, le tort en question serait réduit au minimum. Ils se trompent.

La réalité, c'est que nous, les Nord-Américains, subissons déjà une concurrence inévitable. L'ALENA ne fait que créer un cadre concurrentiel comportant des règles loyales. En d'autres termes, il promet un ajustement plus progressif et une stabilité plus grande que ceux que connaîtraient autrement les employeurs et les travailleurs.